

# PROJET DE LIGNES DIRECTRICES SUR LE CONTRÔLE DES INFECTIONS ET LE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX RÉVISIONS PRÉLIMINAIRES

## PRINCIPES DIRECTEURS

- Protection du public
- Applicabilité dans un contexte clinique
- Arrimage aux normes généralement appliquées dans les autres provinces canadiennes

**AVERTISSEMENT** : Ce document est préliminaire (NON FINAL) et présenté en amont d'un projet de lignes directrices appelé à être révisé et soumis de nouveau à la consultation des membres de l'Ordre des dentistes du Québec.

1

### VÉRIFICATION DES STÉRILISATEURS

Retrait de l'obligation de se procurer de nouveaux stérilisateur qui enregistrent les paramètres physiques

2

### TRAÇABILITÉ

Traçabilité au patient n'est pas exigée

Simplification des exigences pour l'identification des paquets (date, identification du stérilisateur, numéro de cycle)

Retrait de l'exigence de documenter le contenu de chaque charge/paquet

3

### UNITÉ DE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (URDM)

Assouplissements importants apportés à l'aménagement de l'URDM :

- Son emplacement reste permis dans un espace réservé et conçu pour le retraitement.
- Il n'est pas nécessaire de rénover l'URDM s'il existe des aires (souillées/propres) distinctes avec flux unidirectionnel.
- L'entreposage des dispositifs médicaux reste permis dans des endroits propres et secs, y compris les salles opératoires.
- L'exigence liée à l'usage du bac de transport et au prétrempage des instruments est retirée.

4

### REGISTRE ET PROTOCOLES

Retrait de l'exigence de certains registres et protocoles qui demeurent toutefois recommandés

#### Exemples de REGISTRES recommandés mais non exigés

- Calendrier d'entretien et de réparation des équipements
- Conservation des instructions des fabricants pour chaque dispositif médical

#### Exemples de PROTOCOLES recommandés mais non exigés

- Procédures de travail détaillées et formations pertinentes pour chaque membre du personnel
- Entretien ménager de l'URDM et du reste du cabinet

Note : Les protocoles exigés seront détaillés et compris dans les lignes directrices.